Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 995

Artikel: Voitures électriques : Lausanne roule branché
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020327

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VOITURES ÉLECTRIQUES

Lausanne roule branché

(*pi*) Bien que les essais de voitures électriques par les Services industriels lausannois aient commencé avant que Daniel Brélaz n'en soit le directeur, il faut reconnaître à ce dernier le mérite d'en avoir largement étendu la portée.

Ce n'est en effet pas seulement la désormais classique Larel, une Fiat adaptée, qui a été testée dans les conditions particulières du chef-lieu vaudois, mais aussi depuis le début de l'année quatre autres véhicules, dont certains à l'état de prototypes comme par exemple la VW Jetta munie d'une batterie ABB au sodium-soufre dont les performances sont étonnantes. Daniel Brélaz l'a relevé, nous en sommes encore à l'heure des pionniers en ce domaine, même si des véhicules électriques circulent depuis 1839. Les défauts sont encore nombreux, notamment en matière de sécurité — que l'on pense simplement au risque que représente la présence dans la VW Jetta de 250 kilos de batterie contenant du sodium et fonctionnant à 300°C. Il eût été facile de renoncer devant pareils arguments. Les pannes, les difficultés à obtenir des pièces de rechange, voir à se faire livrer un véhicule de la part de maisons faisant pourtant une large publicité, n'ont pas empêché ces essais d'être menés à terme. Une demande sera présentée prochainement à la Municipalité, puis au Conseil communal, pour faire l'acquisition de deux ou trois de ces véhicules pour des essais prolongés; simultanément, des petites stations photovoltaïques seront installées pour assurer une alimentation de ces voitures par du courant «propre».

Il faut pourtant préciser que les véhicules électriques se distinguent par leur consommation d'énergie bien moindre que celle des voitures à moteur thermique (à essence ou à diesel). Ainsi, même en l'absence de capteurs solaires, rouler électrique est-il intéressant du point de vue énergétique. La quantité de pétrole nécessaire pour alimenter en électricité, via une centrale classique ou un couplage chaleur-force, un parc de véhicules électriques ne représente en effet qu'une fraction de la quantité de pétrole que le même nombre de véhicules consommeraient s'ils étaient équipés de moteurs thermiques. Les économies potentielles représentent environ la moitié de la consommation de carburant d'un véhicule classique, sans compter que dans le cas de la production centralisée d'électricité à partir de combustible fossile, la chaleur dégagée peut être récupérée pour le chauffage d'habitations ou la production d'eau chaude. ■

dans l'eau de mer jusqu'à 2000 curies de ruthénium-106 par mois. Cette pratique a continué pendant plusieurs années jusqu'au jour où l'on s'est aperçu que le ruthénium était absorbé par certaines algues dont les pêcheurs de la région se servaient pour confectionner des puddings. Par le biais de cette chaîne alimentaire pourtant très simple, et que l'on aurait pu découvrir facilement avec un minimum de recherches (et il en existe bien d'autres, moins faciles à déceler), les habitants de la région étaient exposés à des doses d'irradiation interne très supérieures aux normes. En l'occurence, le ruthénium-106 se retrouvait dans le bol alimentaire qui stationne chaque jour pendant quelques heures au niveau du rectum, si bien que l'irradiation de certains amateurs de pudding avait pu atteindre jusqu'à 1,8 rem par an. Alors lorsqu'on nous démontre avec des règles à calcul que, grâce à la dilution des substances radioactives dans la nature, les êtres humains ne sont finalement exposés qu'à des doses insignifiantes, de l'ordre du millirem ou de quelques microrems, je pense qu'il faut se méfier. Les problèmes de l'irradiation interne ne peuvent pas être traités de la même manière que ceux de l'irradiation externe. En revanche, lorsqu'on me demande si le risque nucléaire n'est pas qualitativement différent de celui qui vise les normes de radiation, je crains que nous nous trouvions en présence d'une ambiguïté, car les normes d'irradiation permissibles englobent, en principe, la totalité des doses, qu'elles soient reçues par voie interne ou externe. Ce qui crée un problème, c'est qu'il est très difficile de prévoir les irradiations internes (à cause des inconnues et des aléas des chaînes alimentaires), tandis qu'il est relativement facile d'établir des normes d'irradiation externe, mais cela dit, la législation prévoit bien que c'est la somme de toutes les irradiations qui doit être prise en considération. D'autre part, pour les irradiations internes, le calcul des doses admissibles ne veut peut-être pas dire grand chose lorsqu'on se trouve en présence de radio-éléments (tels que le strontium par exemple) qui sont localisés au niveau de cellules ou d'organes cibles extrêmement sensibles. On a alors des effets à très courte distance, des parcours de rayons alpha par exemple (comme dans le cas de la contamination avec le plutonium) qui sont de l'ordre du micron. A-t-on encore le droit, dans ce cas, de calculer les effets biologiques à l'aide des extrapolations habituelles, basées sur l'inverse du carré de la distance? On doit, au moins, se poser la question. ■

EN BREF

Une votation exceptionnelle: les membres de la paroisse protestante de Gümligen ont été appelés à décider s'ils voulaient conserver leur pasteur, victime de l'alcool. Le Conseil de paroisse était pour la mise de la place au concours, donc pour le licenciement. Les électeurs en ont décidé autrement et ont accordé une chance à leur ministre. Le président du Conseil n'est pas satisfait de ce geste de charité chrétienne.

Les trois députés de l'Action nationale s'inscriront au nouveau Grand Conseil bernois sous l'étiquette de «Démocrates suisses» (*Schweizer Demokraten*). Donc, à l'avenir, faites attention en disant que vous êtes un démocrate en Suisse.

Le parti radical a décidé d'intensifier ses contacts internationaux. Il organisera prochainement un séminaire international sur la protection de l'environnement et l'économie de marché en Europe orientale. Au surplus, Richard Reich a proposé que le congrès de 1991 de l'Internationale libérale soit organisé en Suisse, puisque c'est le 700e anniversaire de la Confédération.